

Société des Artistes Orléanais

peinture – sculpture – arts appliqués

ASSOCIATION LOI DE 1901 - CREEE EN 1924

Siège : 24, rue Vandenbergue de Villiers – 45100 Orléans

RÈGLEMENT DU

110^e Salon des Artistes Orléanais

exposition à la
COLLÉGIALE SAINT-PIERRE-LE-PUELLIER
O R L É A N S

P E I N T U R E S - S C U L P T U R E S
G R A V U R E S - C É R A M I Q U E S
d u 0 9 a u 2 4 s e p t e m b r e

LE PROJET ARTISTIQUE 2017

Pour sa **110^e édition**, les dates de notre salon annuel coïncident avec celles du **Festival de Loire** ⁽¹⁾, le comité des AO a décidé de s'associer à cet évènement incontournable de la vie culturelle orléanaise. Partenaire du projet, il privilégie ce salon sur le thème :

LA LOIRE, *Territoire des arts et de la création*

et invite l'ensemble de ses membres et invités à travailler sur ce thème. Comme l'année passée, une autre approche pour notre rendez-vous annuel qui, nous l'espérons, saura vous séduire à nouveau. Cette production inédite sera présentée dans le cadre prestigieux de la Collégiale St Pierre le Puellier et bénéficiera d'une scénographie spécifique. Suivant le programme de la manifestation dont nous n'avons pas encore le détail, des actions parallèles pourront-être proposées ou soutenues par les AO.

(1) Le Festival de Loire, le plus grand rassemblement de la Marine Fluviale revient sur les quais d'Orléans, du 20 au 24 septembre 2017 !



L'ANGLE DU SALON

C'est parce que la LOIRE fait partie de l'identité culturelle d'Orléans et participe à son rayonnement, que les AO seront au rendez-vous de cette manifestation exceptionnelle et invitent tous les amoureux du fleuve royal et des arts plastiques à se rencontrer lors de son salon qui lui sera entièrement consacré.

Quels que soient les moyens utilisés, les artistes d'aujourd'hui réinventent constamment les manières de produire des œuvres. Ils explorent de nouveaux territoires et de nouveaux sujets. **Gageons que la Loire, sa faune, sa flore, son patrimoine naturel, bâti et humain sauront les inspirer.**

NOTRE INVITÉ D'HONNEUR

Chaque salon est l'occasion de mettre à l'honneur des artistes de renommée nationale et internationale. Cette année le choix du comité s'est porté sur Xavier Escribà, artiste peintre d'origine espagnole qui vit et travaille à Barcelone. Un choix motivé par le fait que le fleuve invité et qui sera mis à l'honneur dans le cadre du festival est l'Ebre en Catalogne. Les qualités artistiques de l'artiste, ses liens privilégiés avec la France ont été également déterminants dans le choix que nous avons fait.



© Photo collection particulière



Echantillon 22 x 55 cm - Acrylique sur toile

Né à Paris en 1969, Xavier Escribà réalise ses études artistiques à Barcelone (Facultat de Belles Arts Sant Jordi, UB) puis à Paris (Ecole Nationale Supérieure des Beaux-arts de Paris). Il y réside une dizaine d'années et y débute sa trajectoire artistique. Sa recherche picturale, qualifiée « d'imaginative et originale » par la critique Maria-Lluïsa Borràs, s'inscrit dans ce que l'on peut appeler une continuité du mouvement français Support-Surface. Depuis l'an 2000, il expose régulièrement en Europe, est présent sur la scène internationale en participant aux Foires d'Art comme Fiac, Arco, ArtBasel, The Armory Show, ArtCologne... Aujourd'hui, il vit et travaille en Catalogne. www.xavierescriba.com.

A cette présentation exceptionnelle seront associés de nombreux acteurs institutionnels, industriels et associatifs, amoureux, promoteurs et défenseurs de l'espace ligérien et de la vie culturelle orléanaise.

UNE VALLÉE ROYALE INSPIRANTE

“Mais la Loire est surtout lumière. [...] Cette poésie qui est la sienne et n'a point d'âge, elle a été s'humanisant. Elle est maintenant inséparable de l'histoire d'un ensemble d'hommes, de leurs épreuves, de leurs conquêtes, de leurs œuvres”

Maurice Genevoix

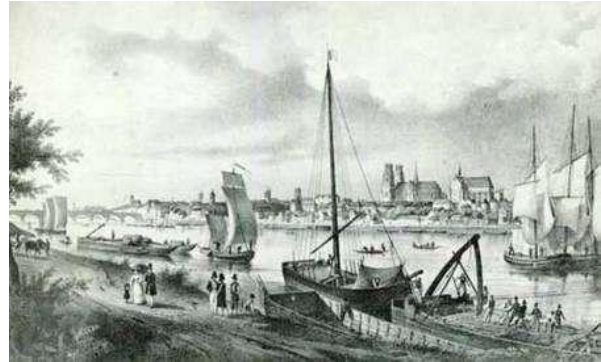
Le Grand fleuve, sa vallée et ses riants paysages ont depuis le Moyen-âge inspiré une pléiade d'artistes et d'intellectuels. Attardons-nous seulement sur ce que la peinture a laissé comme

héritage avec en particulier les aquarelles de l'anglais Joseph William Turner qui subliment le fleuve et sa vallée, tout comme les œuvres de Charles Pensée, Louis-Joseph Soulas, Claude Rameau, Eugène Prévost dit Messemin, sans oublier Jacques Villon, Olivier Debré et tant d'autres.

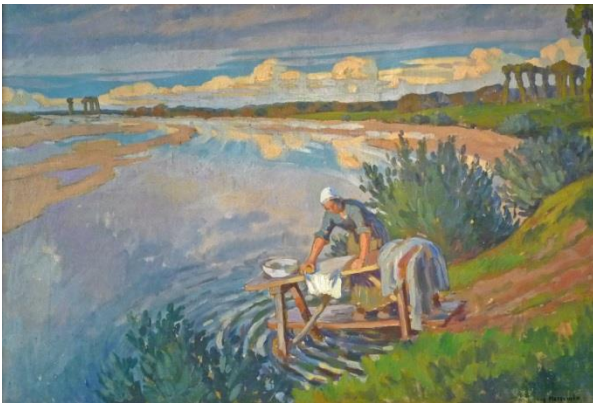
De TURNER à DEBRÉ Scènes de LOIRE



Aquarelle de William Turner,
Lever de soleil dans le brouillard, 1826



Lithographie de Charles Pensée,
Vue d'Orléans en amont du pont Royal, après 1829



Lavandières de Loire, Eugène Prévost-Messemin, 1920



Le Pêcheur de Loire, burin de Louis-Joseph Soulas, 1951



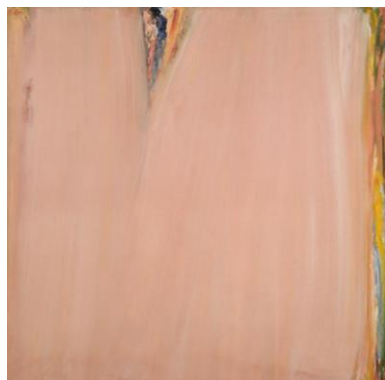
Victor Barbizet, Allégorie
de la Loire, vers 1870-1880



La Loire à Beaugency, par Jacques Villon, 1959



Portrait de la Loire
par Jean-Max Albert, 1988



Grand carré rose de Loire,



Longue traversée gris bleu de Loire à la tache verte
par Olivier Debré – Années 1980

D A T E S A R E S P E C T E R

E X P O S I T I O N

Peintures – Sculptures – Gravures – Céramiques

Date limite d'inscription et de dépôt du dossier	<u>Jeudi 15 juin</u>
Dépôt des œuvres retenues	Mardi 05 septembre (de 9h00 à 17h30) Mercredi 06 septembre (de 9h00 à 12h30)
Vernissage - Remise des prix Soirée des AO (après le vernissage)	Vendredi 08 septembre à 18h00 Dîner des AO à 20h30
Soirée partenaires	Mardi 12 septembre de 19h00 à 23h00 (A confirmer)
Retrait des œuvres	Dimanche 24 septembre (à partir de 19h00) Mardi 26 septembre (de 10h00 à 12h30)

**A noter dès à présent sur votre agenda la date de notre Dîner de « L'Après vernissage »
le vendredi 08 septembre à partir de 20h30**
(Le lieu sera confirmé ultérieurement)

Notre 110^e salon est ouvert à tous les artistes de la Région Centre

Peintres – Sculpteurs – Graveurs – Céramistes

Cette année, dans le cadre unique de ce salon, chaque candidat pourra présenter :

Pour les peintres et graveurs

5 œuvres au maximum : dessins, aquarelles, peintures, gravures dont **0 à 3 œuvres seront retenues.**

Pour répondre au thème du salon **2 formats** sont demandés et seront traités en priorité par le jury :

LA LOIRE, *Territoire des arts et de la création*

Le fleuve, sa faune, sa flore, son patrimoine naturel, bâti et humain (l'histoire, l'architecture, la batellerie fluviale, la pêche, la culture, les jardins, les produits du terroir, le vin, l'artisanat, le tourisme...).

- 1 format **1,10 x 1,10**

- 1 format **25 Figure** (81 x 65)

- 1 format libre toujours sur le thème : **de 0 F à 120 F** (Il ne pourra excéder (195 x 130 cm) à raison d'une seule toile de cette dimension par artiste.

Un triptyque ne sera considéré comme une seule œuvre que si ses éléments sont solidaires. Dans le cas contraire, la cohérence sera laissée à l'appréciation du comité de sélection. Déployé, la dimension du triptyque ne devra pas dépasser 2 mètres.

ENCADREMENT ACCEPTÉ

Les œuvres devront être soigneusement présentées et encadrées. Aucun sous-verre ne sera accepté sans cadre, ni système d'accrochage valable. La désignation des œuvres figurera au dos de celles-ci à l'aide des étiquettes jointes à la lettre de décision du comité de sélection.

Peintures : Cache clous ou caisse américaine et système d'accrochage.

Gravures : Baguettes discrètes (bois, métal, entre deux verres, boîte ... et identiques pour l'ensemble des œuvres exposées).

Nos partenaires orléanais, les magasins **BOZARTS** (www.lesbozart.com) et **Les Arts Libres** (www.lesartslibres.com) informés du projet vous réserverons le meilleur accueil pour les commandes que vous passerez dans leurs magasins. **Tarifs préférentiels sur les achats de toiles.**

Pour les sculpteurs et céramistes

5 œuvres au maximum sur le thème dont **0, 1 à 3 seront retenues** par le comité de sélection. Il doit s'agir impérativement d'œuvres récentes et originales.

Toute copie sera refusée. Toutes les œuvres présentées au comité de sélection devront être à vendre sous réserve que l'artiste ait un numéro de SIRET et/ou soit affilié à la maison des Artistes.

ATTENTION, la sélection se fait d'après fichiers numériques uniquement, après l'envoi de vos fichiers photos par mail à l'adresse suivante : benoit.gayet@orange.fr et/ou d'un CD-ROM contenant vos photos adressé au siège de la société ainsi que votre bulletin d'inscription (papier) dûment renseigné et signé.

Siège des AO : 24, rue Vandeborgue de Villiers – 45100 Orléans

I N S C R I P T I O N

(Voir bulletin d'inscription et fiche technique)

Le dossier Bulletin d'inscription devra être rempli, signé et accompagné d'un chèque représentant les droits fixes pour les non sociétaires. Il devra être accompagné d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur au nom et adresse de l'artiste.

(En cas d'envoi d'un CD ROM, merci de bien vérifier le montant de votre affranchissement en fonction du poids de vos documents en retour).

La décision du comité de sélection sera notifiée par courrier.

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER 15 JUIN 2017

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE APRES CETTE DATE

Le comité de sélection est souverain dans sa décision

DÉPOT DES OEUVRES

Les œuvres seront déposées le **mardi 05 septembre** de **9h00 à 17h30** et le **mercredi 06 septembre** de **9h00 à 12h30** à la **Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier**.

Toute œuvre déposée en retard sera refusée.

Le prix indiqué au dos des tableaux et sur les sculptures devra correspondre à celui indiqué sur le bulletin d'inscription.

Toute œuvre non conforme à la décision du comité de sélection sera refusée.

Cartons : Chaque artiste, retenu au salon, a la possibilité de déposer en même temps un carton à dessins marqué à son nom et contenant de **5 à 10 dessins, pastels, aquarelles, gravures ...** présentés sous cache avec nom, titre et prix (sous réserve de l'acceptation du comité de sélection). La liste sera collée à l'intérieur du carton pour éviter toute erreur. Ces dessins, pastels, aquarelles, gravures ... seront sous la seule responsabilité de l'artiste.

Société des Artistes Orléanais
R É G L E M E N T D U 1 1 0 e S A L O N

DROIT D'EXPOSANT

SOCIETAIRES (A jour de leur cotisation 2017)	accrochage pour la 1 ^{ère} œuvre retenue	50 €
	accrochage pour l'œuvre supplémentaire	10 €
NON-SOCIETAIRES	droits fixes*	15 €
	accrochage pour la 1 ^{ère} œuvre retenue	60 €
	accrochage pour l'œuvre supplémentaire	10 €
ETUDIANTS	droits fixes*	15 €
	accrochage pour la 1 ^{ère} œuvre retenue	20 €
	accrochage pour l'œuvre supplémentaire	5 €

** droits fixes acquis pour les frais de dossier quelle que soit la décision du comité de sélection*

Les **50 €** (Sociétaires), **60 €** (Non sociétaires) et/ou **20 €** (Etudiants) de droit d'accrochage de la première œuvre, comprennent la reproduction couleur d'une œuvre sur une 1/2 page et donnent droit à un catalogue gratuit.

Les règlements sont à effectuer par chèque au nom de la **Société des Artistes Orléanais** lors du dépôt des œuvres.

RESPONSABILITÉ

Le Comité des Artistes Orléanais apportera le plus grand soin à la conservation et à la protection des œuvres, mais n'est pas responsable de celles-ci. Il décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations, pertes, etc., du jour du dépôt à celui du retrait, cartons à dessins compris. Toute œuvre non retirée à la date indiquée sera déposée aux frais de l'exposant chez un garde meuble. Il appartient à tout artiste, s'il le désire, de contracter une assurance personnelle.

HORAIRES DU SALON

Salon ouvert du 09 au 24 septembre 2017

Heures d'ouverture du mardi au dimanche : 14 h 00 à 18 h 00

Fermé le lundi.

Renseignements auprès de la Collégiale : 02 38 79 24 85 – www.orleans.fr

PRIX

8 prix sont attribués chaque année, sauf changement indépendant de notre volonté.

- **Prix et achat d'une œuvre par la VILLE D'ORLEANS***
- **Prix du CONSEIL DEPARTEMENTAL avec acquisition de l'œuvre***
- **Prix du CONSEIL REGIONAL Centre-Val de Loire avec acquisition de l'œuvre***
- **Prix LEFRANC & BOURGEOIS qui récompensera un nouveau talent (fournitures)**
- **Prix de la Caisse d'Epargne LOIRE CENTRE d'une valeur de 1000 €**
- **Prix "Claude COLLAS" Prix des Artistes Orléanais d'une valeur de 800 € pour un artiste de moins de 40 ans**
- **Prix "Jeanne CHAMPILLOU" de 305 € remis par l'association le "Clos de Joye" à un graveur.**
- **Prix des Ateliers Moret et Acierage Manonviller attribué un prix à un graveur : aciérage d'une plaque de 30 x 40 ; tirage à 30 exemplaires, monochrome.**

*** Les prix décernés par la ville d'Orléans, le conseil Départemental du Loiret, du Conseil régional Centre-Val de Loire ne pourront être attribués qu'aux artistes ayant un N° de SIRET et/ou étant affiliés à la maison des artistes.**

VENTE : Ne pourront vendre que les artistes ayant un numéro de SIRET

Les règlements des œuvres vendues seront effectués **au nom des artistes**.

Ces derniers s'engagent à verser sous forme de **don à la Société des Artistes Orléanais, 20 % sur les ventes** réalisées au cours du salon.

RETRAIT DES OEUVRES

Il pourra s'effectuer :

Le **dimanche 24 septembre à partir de 19 h 00** (priorité sera donnée aux clients du salon) et le **mardi 26 septembre** (le matin seulement de 10h00 à 12h30). Si vous souhaitez un reçu des sommes versés aux Artistes Orléanais, vous pourrez le faire auprès du trésorier les jours de retrait des œuvres.

SOIRÉE PARTENAIRES

Mardi 12 septembre de 19h00 à 23h00

Comme à l'accoutumée nous serons heureux d'inviter nos partenaires afin de les remercier du soutien qu'ils accordent à notre société. Présence souhaitée des artistes.

SOIRÉE ANNUELLE DES AO dite de « L'Après vernissage »

Dîner du 110^e salon

Vendredi 08 septembre 2017 à 20h30

(Le lieu sera confirmé ultérieurement)

Comme chaque année, nous comptons sur votre présence et vous invitons à réserver dès à présent votre soirée.

Les inscriptions au dîner et les droits d'accrochage devront être réglées au moment du dépôt des œuvres retenues auprès de notre trésorier **Patrick ALIX**.

Tous les renseignements utiles vous seront adressés par courrier après la sélection.

Adresser toute correspondance au siège des AO

à **Benoit GAYET**

24, rue Vandenbergue de Villiers – 45100 Orléans

Téléphone : 02 38 66 57 21 – 06 20 75 09 38 - benoit.gayet@orange.fr

Pour vos photos d'œuvres, vous pouvez contacter



Spécialiste en photographies d'œuvres d'art.

Reportages industriels et événementiels

Photographies d'architectures

02 38 69 63 05

06 08 68 04 05 Orléans

Patrice DELATOUCHE,

photographe auteur, partenaire des AO

qui se tient à votre disposition.

Studio : 8 rue Théophile CHOLLET – 45000 Orléans

06 08 68 04 05 (seulement)

patrice.delatouche@wanadoo.fr

Tarif préférentiel dans le cadre du salon

110^e salon des Artistes Orléanais 2017

B U L L E T I N D ' I N S C R I P T I O N

Exposition de Peintures – Sculptures – Gravures – Céramiques

A remplir en lettres capitales et à retourner avec votre cédérom à :
Société des Artistes Orléanais - 24, rue Vandeborgue de Villiers - 45100 Orléans.

PEINTRE GRAVEUR SCULPTEUR CÉRAMISTE

Nom : **Prénom :** **Pseudo :**

Adresse :

Ville : **Code Postal :**

Téléphone : **Portable :**

Courriel : **Site Web :**

N° SIRET : et/ou **N° affiliation à la Maison des Artistes :**

Pour les **moins de 40 ans**, date de naissance :
Jour Mois Année

SOCIÉTAIRE

NON SOCIÉTAIRE

ÉTUDIANT

Titre des œuvres (entourer P pour peinture, S pour sculpture G pour graveur ou C pour céramiste)		Format (cm)	Valeur (€)
1	P S G C		
2	P S G C		
3	P S G C		
4	P S G C		
5	P S G C		

Le soussigné ayant pris connaissance du règlement général, déclare en accepter intégralement les dispositions et accepte de participer aux prix et médaille attribués par les partenaires du salon.

Faire précéder votre signature de la mention "**Lu et approuvé**".

Date :

Signature :

ÉTIQUETTES A DÉCOUPER ET A COLLER AU DOS DE CHAQUE OEUVRE



1 Artistes Orléanais 110^e Salon - 2017
Nom : Prénom :
Pseudonyme : Format :
Titre : Valeur :



2 Artistes Orléanais 110^e Salon - 2017
Nom : Prénom :
Pseudonyme : Format :
Titre : Valeur :



3 Artistes Orléanais 110^e Salon - 2017
Nom : Prénom :
Pseudonyme : Format :
Titre : Valeur :



4 Artistes Orléanais 110^e Salon - 2017
Nom : Prénom :
Pseudonyme : Format :
Titre : Valeur :



5 Artistes Orléanais 110^e Salon - 2017
Nom : Prénom :
Pseudonyme : Format :
Titre : Valeur :